



## SIVOM DU LOUHANNAIS

### COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 3 mars 2016.

L'an deux mille seize, et le trois du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

**Présents** : Mmes BIEVRE Sandrine, BONIN Sylviane, BOUANCHEAU Dominique, CHASSERY Robert, COMTE Marie-Antoinette, COTTET Michelle, COUILLEROT Chantal, DANJEAN Bernard, DUFOUR Annick, ESTIGNARD Isabelle, FAUVEY Audrey, GALLAND Catherine, GAUTHIER Josiane, GAUTHIER Marie-Noëlle, GRAVALLON Aurélie, GUILLEMOT Marie-Claude, LACROIX MFOUARA Béatrice, LECUELLE Danièle, LIEVAUX Michelle, MARTIN Francine, MICHAUD Elodie, MOUREAU Jacqueline, NICOLAS Bernadette, PELLETIER Josette, POUX Patricia, VIALET Lilette, VILLANI Carine, MM ANGONIN Bernard, BARBISAN Patrick, BEY Pascal, BLANC Éric, BLANCHARD Jacky, BRAUD Benjamin, BUGUET Michel, CHAMBON Dominique, CHOPARD Damien, CLERC Christian, CORDIER Dominique, COULON Guy, DONGUY Roger, EYRARD Gabriel, FAVRE Michel, FERRAND Olivier, FERRIER Jacques, FICHET David, FRANCOIS Jean-Alain, GALLIEN Jean-Pierre, GAMBETTA Marc, GAUTHIER David, GELOT Jacques, GROS Stéphane, GUILLOT Vincent, HUMBERT Jean-Claude, JOUVENCEAU Gérard, LABOURIAUX Daniel, LAGUT Denis, LEROY Didier, LONJARET Yves, LYONNAIS Christophe, MALIN Jacky, MARTIN Olivier, MOREAU Jean Marie, MOREY Pascal, NICOLAS Alain, PERNIN Philippe, PETIOT Dominique, PIRAT Jean Paul, REGNAUX Noël, RIDET Christophe, ROY Rémy, SAMSON Jean-Jacques, THEVENET André, VADOT Anthony.

**Excusés (représentés par)** : Mmes MOREIRA Anne (FERRAND Olivier), RAFFIN Brigitte (HUMBERT Jean-Claude), MM CHATOT Rémy (LABOURIAUX Daniel), COMTET Bernard (EYRARD Gabriel), COULON Jean-François (PERNIN Philippe), DUMONT Yannick (BOUANCHEAU Dominique), FELIX Lionel (MARTIN Francine), GUIGUE François (CHAMBON Dominique), PONCET Jean-Claude (PELLETIER Josette), RAVAT Georges (BLANCHARD Jacky), ROTH Sébastien (BLANC Éric), SERRAND Franck (CLERC Christian), VITTAUD Jean-Pierre (GELOT Jacques).

**Excusés non représentés** : Mmes BAILLET Pascale, WILLAUER Françoise, MM BOUCHET Frédéric, CADOT Patrick, FARIA Sébastien, REBOULET Jean Michel.

**Absents** : Mme BIZOUARD Aurélie, MM BARBIER Claude, CRETIN Alain, PASSERON Pierre.

Présents : 73 excusés ayant donné pouvoir : 13, (86 votants), excusés : 6, absents : 4.

Délégués en exercice : 96

Assistaient à la réunion : M. Poucheret, trésorier du syndicat et M. Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

Convocation du 23 février 2016.

Début de séance à 18 H 35.

#### L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2016
- 2) Compte administratif 2015
- 3) Compte de gestion 2015
- 4) Affectation des résultats
- 5) Délibération de répartition des charges SIRED-SPANC
- 6) Budgets primitifs 2016
- 7) Facturation de la ville de Louhans en 2016
- 8) Travail sur les horaires des déchèteries de Romenay et Cuisery
- 9) Questions diverses

Monsieur le président ouvre la séance, Monsieur Donguy, délégués de Romenay demande à ce que la question 8 soit passée en priorité. Après avoir consulté l'assemblée, Monsieur le Président décide de ne pas changer l'ordre des questions du jour.

#### **- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2016 :**

Monsieur le Président donne connaissance du compte rendu de l'assemblée du 28 janvier 2016.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

#### **- 2) Compte administratif 2015 :**

Compte administratif SIVOM-SIRED :

Monsieur Blanc donne connaissance du compte administratif 2015 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 910 501,27 €, un déficit d'investissement de 65 558,84 € hors reste à réaliser et un solde des restes à réaliser de - 16 601 €.

Le comité syndical en l'absence de Monsieur le Président décide à l'unanimité de valider ce compte administratif.

Compte administratif SPANC :

Monsieur Blanc donne connaissance du compte administratif 2015 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 60 505,47 €, un excédent d'investissement de 22 964,76 € hors reste à réaliser et aucun reste à réaliser.

Le comité syndical en l'absence de Monsieur le Président décide à l'unanimité de valider ce compte administratif.

#### **- 3) Compte de gestion 2015 :**

Monsieur le Président donne connaissance du compte de gestion SIVOM-SIRED dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte de gestion.

Monsieur le Président donne connaissance du compte de gestion SIVOM-SPANC dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte de gestion.

M. Poucheret comptable du trésor fait le point sur les impayés du SIVOM et les moyens de poursuite mise en œuvre par ses services.

#### **- 4) Affectation des résultats :**

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit aux budgets 2016 :

Budget SIVOM-SIRED

Reprise en résultat reporté :

Au fonctionnement :	Excédent reporté :	844 942,43 €
A l'investissement :	Affectation au 1068 :	65 558,84 €
A l'investissement :	Déficit reporté :	65 558,84 €

Budget SIVOM-SPANC

Reprise en résultat reporté :

Au fonctionnement :	Excédent reporté :	60 505,47 €
A l'investissement :	Excédent reporté :	22 964,76 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver chacune de ces affectations

**- 5) Délibération de répartition des charges SIREN-SPANC :**

Monsieur le Président expose que conformément à la délibération 2006-04-08 du 27 avril 2006, il est nécessaire de prévoir les clefs de répartition des frais communs au SIVOM et au SPANC pour 2016.

L'ensemble de ces dépenses étant prévu au budget SIVOM, le SPANC versera au SIVOM une somme correspondant aux frais engagés par le SIVOM au bénéfice du SPANC, à savoir :

Part de l'indemnité des élus : 25% du montant total. Soit : 6466 €

Part sur les salaires du personnel du SIVOM : 10% du salaire de la comptable et 10% du salaire du responsable administratif soit 9 718 €

Part sur l'amortissement du bâtiment (20%) : 1 180 €

Part sur le téléphone : 3 000 €

Part sur le nettoyage des locaux (10%) : 420 €

Part / consommation d'énergie des locaux (10%) : 1200 €

Pour les diverses assurances : 2 000 €

Participation affranchissement : 5 600 €

Carburant : 2 200 €

Participation CNAS : 1 100 €

Soit un total de : 32 884 €

Reversement au SIVOM :		En €
Compte \	total	
Salaire + amortissements	658	17 364
Téléphone	6262	3 000
Entretien	6283	420
Energie	60611	1 200
Assurances	6161	2 000
Timbres	6261	5 600
Carburant	6066	2 200
CNAS	648	1 100

Les opérations comptables nécessaires s'effectueront en fin d'année.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à procéder à la répartition de frais 2016 entre les services, comme indiqué ci-dessus; les opérations comptables nécessaires s'effectueront en fin d'année.

**- 6) Budgets primitifs 2016 :**

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel SIVOM-SIREN 2016.

Le montant des dépenses de fonctionnement est égal aux recettes de fonctionnement soit 4 768 942 € HT, le montant des dépenses d'investissement est égal au montant des recettes d'investissement soit 716 358 € HT.

Monsieur le Président demande au comité syndical de fixer à 117,51 € HT le montant du taux de base de la redevance 2016, demande à ce que le budget soit voté par nature et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, au niveau de l'opération au niveau de la section d'investissement.

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel SPANC 2016.

Le montant des dépenses de fonctionnement est égal aux recettes de fonctionnement soit 1 050 155 € HT, le montant des dépenses d'investissement est de 18 000 € HT, celui des recettes d'investissement de 40 964 € HT soit un suréquilibrage de 22 964 €.

Monsieur le Président demande au comité syndical que le budget soit voté par nature et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, au niveau de l'opération au niveau de la section d'investissement.

Monsieur le Président demande au comité syndical d'accepter les amortissements tels que fixés aux tableaux joints.

Monsieur le Président demande au comité syndical de le charger d'entreprendre les négociations nécessaires à l'obtention, la renégociation ou le remboursement anticipé de prêts pour le financement des divers investissements aux conditions les plus avantageuses pour le SIVOM et l'autorise à signer les contrats.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver le budget SIREN et à l'unanimité d'approuver le budget SPANC, présentés par Monsieur le Président.

**- 7) Facturation de la ville de Louhans en 2016 :**

Monsieur le président expose que comme chaque année, il convient de valider la redevance pour la ville de Louhans.

Pour la ville de Louhans pour laquelle nous collectons des DNR le tarif se décomposerait comme suit :

- des déchets non recyclables, collectés sur le compte du SIVOM par son prestataire de service, aux services techniques de la ville,
- des déchets assimilables aux déchets ménagers, collectés par les propres services de la ville et déposés au quai de transfert du SIVOM.

En ce qui concerne les déchets assimilables aux déchets ménagers, sur les 141,08 tonnes apportées par les services, environ les deux tiers, soit 94,05 tonnes correspondent aux déchets des ménages que les services collectent en porte à porte, en plus de nos propres passages. On peut donc considérer, que les producteurs sont déjà facturés par le biais de la redevance. Par contre, 47,03 tonnes sont des déchets issus du nettoyage du marché de Louhans et ne sont donc pas imputables à l'ensemble de nos usagers.

47,03 T d'OMr à 129,93 € et 4,22 T de DNR à 144,18 € soit 6719,05 € HT soit 57,18 taux.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver le tarif 2016 pour la ville de Louhans comme proposé ci-dessus.

**- 8) Travail sur les horaires des déchèteries de Romenay et Cuisery :**

Monsieur le Président rappelle les problématiques rencontrées en déchèterie et évoquées en assemblée en juillet dernier :

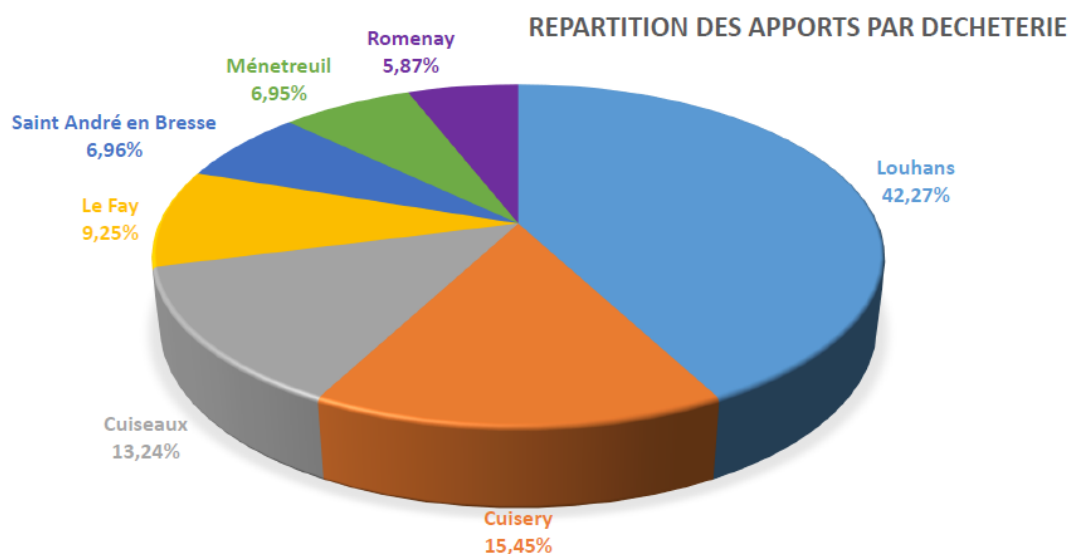
- Coûts d'exploitation des déchèteries par habitants élevés;
- Horaires d'ouvertures identiques nécessitant autant de gardiens que de déchèteries;

L'expérience de la mise en place de nouvelle REP (Responsabilité Elargie du Producteur) au cours de l'année 2015 a démontré que le système actuel avec des temps partiels ne permet pas de former les agents spécialisés qui conviendraient à l'évolution du métier.

De plus, comme indiqué dans le rapport annuel 2015, certaines déchèteries mobilisent du temps de gardiennage pour une collecte minime.

Pour toutes ces raisons, il paraîtrait plus efficace d'augmenter le temps d'ouverture d'une déchèterie comme celle de Cuisery, accessible par les habitants de nombreuses communes alentours et possédant déjà une infrastructure intéressante et des résultats de collecte importants.

Monsieur le Président donne connaissance de la répartition des apports par déchèterie en 2015 :



Monsieur le Président propose une modification des horaires d'ouvertures des déchèteries de Romenay, Ménetreuil et Cuisery.

Messieurs Donguy et Thévenet, délégués de Romenay font part de leur vive opposition au projet en contestant les arguments avancés, notamment sur les distances à parcourir par les habitants de la commune.

Monsieur le Président s'engage à faire réaliser un comptage précis des passages à la déchèterie de Romenay, à reprendre la carte des distances d'accès. La question est donc reportée à l'assemblée de mai.

**- 9) Questions diverses :**

Monsieur le Président informe qu'il y aura une assemblée vers la fin mai.

Monsieur le Président informe des avancées du projet de plateforme de broyage.

La séance est levée à 20 H 15.  
Le Président du SIVOM.  
Christian CLERC.

A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "SIVOM" at the top and "DU LOUHANNAIS" at the bottom, with a stylized logo in the center.